

Nombre de membres**en exercice** : 15**Présents** : 14**Votants** : 14**Séance du 08 juin 2020**

L'an deux mille vingt et le huit juin l'assemblée régulièrement convoquée le 04 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de BOUYSSIE Bertrand, Maire

Sont présents : Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Jean-Claude DEVAL, Stéphane BOUSQUET, Patrice AUSSAGUES, Alexis BONLEUX, Marielle BOVE, Emilie CARCENAC, Pierre-Éric DEHAYE, Michel GAYRAUD, Laurent NUNES, Denis SABO, Bruno SENRA, André VAISSIERE**Excusée** : Emmanuelle LENTO**Secrétaire de séance** : Stéphane BOUSQUET

Le compte rendu de la séance du 25 mai 2020 est adopté.

Objet : CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES - DE 2020 019

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Vu la proposition de M. le maire de créer huit commissions municipales, dont le nombre de membres est fixé conformément au tableau ci-dessous (1).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour :

DÉCIDE de créer les commissions municipales dont les objets et les membres sont les suivants :

Intitulé	Attributions	Membres
ECOLE	Affaires scolaires	Mme BOVE M. AUSSAGUES
FINANCES - BUDGET - RESSOURCES	Finances	Mme CARCENAC Mrs AUSSAGUES. DEHAYE.DEVAL. SABO
CULTURE -FESTIVITES	Relation avec les associations - Organisation événements	Mmes BOVE. LENTO Mrs AUSSAGUES. DEVAL. NUNES. SENRA
VOIRIE -BATIMENTS COMMUNAUX - URBANISME	Travaux - Dossiers urbanisme	Mme LENTO Mrs BONLEUX. BOUSQUET. DEHAYE.MILHAUD. SABO. SENRA. VAISSIERE
RESSOURCES HUMAINES	Gestion du personnel	Mmes BOVE. CARCENAC
LISTE ELECTORALE		M. GAYRAUD
AIDE SOCIALE	Dossier aide sociale	Mmes BOVE. CARCENAC. LENTO M. AUSSAGUES
COMMUNICATION	Petit busquois - Site internet	Mme BOVE.CARCENAC. LENTO Mrs BOUSQUET. DEVAL

Objet : DETERMINATION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE - DE 2020 020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents taux d'imposition de l'année 2019 :

Taxe habitation : 11.89

Foncier bâti : 16.45

Foncier non bâti : 82.28 le produit fiscal était : 224 470

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, pour l'année 2020, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. Il faudra donc voter uniquement les taux pour le foncier bâti et le foncier non bâti.

Le produit prévisionnel de la taxe d'habitation pour 2020 est de 114 536.

Le produit attendu de la fiscalité directe locale sera calculé en excluant le produit prévisionnel de la taxe d'habitation

Le produit fiscal attendu de 2020 à taux constants est de 113 560 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par 12 voix pour ne pas augmenter le taux du foncier bâti et deux voix pour augmenter le taux du foncier bâti

Par 14 voix pour ne pas augmenter le taux du foncier non bâti

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020

Foncier bâti : 16.45

Foncier non bâti : 82.28

Le produit fiscal attendu sera de **113 560 euros** pour l'année 2020.

- charge M. le Maire de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

Objet : DETERMINATION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2020 - DE 2020 021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à majorité des voix, vote les diverses subventions accordées pour 2020.

Monsieur Delval Jean-Claude, 2ème adjoint propose un montant de 150 euros pour l'association des anciens combattants.

Coopérative Scolaire de Busque	850.00
Amicale des Chasseurs de Busque	250.00
A.C.L. Busque	2 000.00
Rock Madison	250.00
Association Age d'Or Briatexte	80.00
Prévention Routière	50.00
Anciens Combattants	100.00
FNACA	40.00
Pompiers de Graulhet	50.00
A.D.M.R. Briatexte	60.00
Association des Parents d'Elèves (APE)	500.00
Piedsbegon	250.00
Section Football	250.00
Diverses	3 120.00
TOTAL	7 000.00

Le conseil municipal s'engage à prévoir cette somme au compte 6574 du budget primitif 2020

Divers :

Monsieur le Maire aborde les points suivants :

- travaux de raccordement de la fibre
- temps de travail des agents communaux
- sonorisation de l'Eglise

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.